

Celui de "Diplômé de la Faculté" représente le doctorat. Or dans aucun des deux cas cités ici, ne fut passée la thèse nécessaire à l'obtention du diplôme.

Nous voulons à ce propos nous élever contre l'habitude qu'ont certains confrères de disposer de telle façon les mots :

X....., médecin
des Hôpitaux de Paris.

L'équivoque est fatal dans l'esprit de ceux qui lisent de telles affiches.

Bref, il résulte de tout ceci que les médecins Canadiens-Français étudiant à Paris ont décidé, plus encore par souci de l'honneur professionnel que par compréhension de leurs droits, de faire en sorte que de tels abus prennent fin. Pour atteindre ce but, ils sont décidés à faire tout ce qui est en leur pouvoir.

Ils prient Messieurs les Gouverneurs du Collège de bien vouloir agir en ce sens.

Il a été décidé en outre que copie de la présente lettre soit adressée aux Facultés de Médecine des Universités Laval et de Montréal. Ils demandent aux autorités des dites Facultés d'aider aux efforts que le Collège ne peut manquer de faire pour la suppression de tels abus.

Ont signé pour et au nom des médecins de la Province de Québec étudiant à Paris, ainsi qu'ils en ont été autorisés à l'assemblée du douze novembre :

Philippe Panneton, M.D.,
diplômé de l'Université de Montréal, 1920.

Gustave Desrochers,
diplômé de l'Université Laval, 1922.

P. S.—La Faculté Laval a trouvé la chose si importante que, lors de la séance de novembre dernier, elle a fait écho à cette protestation des étudiants canadiens à Paris et en a informé le comité exécutif du Collège des Médecins. La Faculté tient de plus à que cette lettre soit immédiatement publiée dans le "Bulletin Médical", afin que la profession soit au plus tôt mise au courant de cet état de chose regrettable et qu'il importe de corriger.
